



**HAL**  
open science

## Diderot lecteur de Clapmarius. Prolégomènes à une future édition critique des "Principes de politique des souverains"

Gerhardt Stenger

### ► To cite this version:

Gerhardt Stenger. Diderot lecteur de Clapmarius. Prolégomènes à une future édition critique des "Principes de politique des souverains". Marie Leca-Tsiomis; Ann Thomson. Diderot et la politique, aujourd'hui, Société Diderot, pp.13-24, 2019, L'Atelier, 978-2-9543871-5-4. hal-04234268

HAL Id: hal-04234268

<https://nantes-universite.hal.science/hal-04234268>

Submitted on 12 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## DIDEROT LECTEUR DE CLAPMARIUS : PROLÉGOMÈNES À UNE ÉDITION CRITIQUE DES *PRINCIPES DE POLITIQUE DES SOUVERAINS*

J'ai publié l'an dernier dans la revue *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* un article dans lequel j'ai présenté le texte, jusqu'alors inconnu, à partir duquel Diderot a écrit une grande partie des *Principes de politique des souverains* : il s'agit du livre *De Arcanis Rerumpublicarum libri sex* du savant allemand Arnoldus Clapmarius (1574-1604). L'auteur de l'ouvrage paru après sa mort en 1605 et plusieurs fois réédité au XVII<sup>e</sup> siècle y analyse un concept politique qui venait de faire son apparition, la « raison d'État », en illustrant son application concrète par un choix très large de citations d'auteurs anciens. Tout en condamnant l'immoralité du machiavélisme, les *flagitia dominationis* stigmatisés aussi par Diderot, Clapmarius était convaincu que l'homme d'État avait parfois raison d'agir contrairement aux lois et admettait même la tromperie comme un procédé indispensable de la politique – ce qui, on le sait, est loin de refléter l'opinion de Diderot<sup>1</sup>. J'ai montré à l'aide de quelques exemples que la filiation du *De Arcanis*<sup>2</sup> aux *Principes de politique des souverains* ne faisait aucun doute. Diderot n'a pas lu et commenté Tacite en Hollande ; il s'est contenté de démarquer le *De Arcanis* de Clapmarius.

Pour mieux comprendre la genèse et la signification des *Principes de politique des souverains* issus de la lecture de Clapmarius, il faut reprendre les choses à leur début. Le 8 avril 1774, Diderot informe l'impératrice Catherine II qu'il a ébauché, pendant son voyage de retour, quelques « bagatelles » qu'il se garde bien de lui envoyer, ajoutant : « Je suis sûr qu'elle ne me pardonnerait

---

<sup>1</sup> Voir ses *Pages contre un tyran* (*O. pol.*, p. 135-148), dans lesquelles il critique vertement le « machiavélisme » de Frédéric II.

<sup>2</sup> Nous citons l'ouvrage d'après l'édition parue à La Haye en 1641. Par le plus pur des hasards, le *De Arcanis* vient de faire l'objet d'une réédition accompagnée d'une traduction en allemand : Arnold Clapmarius, *De Arcanis Rerumpublicarum libri sex*. Herausgegeben, übersetzt und eingeleitet von Ursula Wehner, Stuttgart Bad-Cannstatt, frommann-holzboog, 2014, 2 vol. (coll. « Editionen zur Frühen Neuzeit. Lateinisch-deutsche Quelleneditionen », 4).

jamais le parallèle de César et de Frédéric »<sup>3</sup>. Morris Wachs a établi que le « Parallèle » en question est un poème qui figure dans le fonds Vandeuil, dans lequel Diderot loue César et rabaisse Frédéric : « César fut généreux, Frédéric est avare » ; « César fut rempli de bonté. / Frédéric est content, lui, s'il est redouté. » Or ce n'est pas ce parallèle défavorable à son rival prussien qui devait déplaire à Catherine, mais plutôt ces quelques vers lestes :

Je ne vois de commun entre eux  
Qu'un seul point quand je les compare,  
C'est qu'ils furent bougres tous deux.  
Mais il ne fut point de Romaine,  
Pour peu qu'elle en valût la peine,  
Avec qui César n'eût couché,  
Et sa Majesté prussienne  
Jamais à femme n'a touché  
Sans même en excepter la sienne<sup>4</sup>.

Cinq mois plus tard, Diderot commente dans la lettre du 13 septembre adressée à Catherine II la victoire de l'impératrice sur les Turcs : « Voilà, Madame, une grande époque dans votre règne. Vous en serez plus redoutable à vos voisins, plus importante dans l'Europe et plus auguste aux yeux de vos sujets. Les victoires en imposent au-dedans et au-dehors. Il semble que ce soit le caractère de ces grandes destinées sous lesquelles le ciel nous avertit de plier. Sans compter qu'il se mêle de la reconnaissance pour un souverain qui nous illustre. On peut être malheureux sous un prince guerrier, mais on est fier »<sup>5</sup>. Une réflexion semblable se trouve dans les *Principes de politique des souverains* : « Les victoires en imposent autant au-dedans qu'au-dehors ; on se soumet plus volontiers à un héros qu'à un homme ordinaire ; peut-être aussi s'y mêle-t-il un peu de reconnaissance et de vanité. On est fier d'appartenir à une nation victorieuse ; on est reconnaissant envers un prince à qui l'on doit cette

---

<sup>3</sup> *Corr.*, t. XIII, p. 220.

<sup>4</sup> Cité dans M. Wachs, « Diderot's 'Parallèle de César et de Frédéric' », dans *Diderot Studies*, 14, 1971, p. 261-262.

<sup>5</sup> *Corr.*, t. XIV, p. 79.

illustration, compagne de la sécurité »<sup>6</sup>. Diderot est alors en train d'écrire son « pamphlet », comme il dit, les *Notes marginales d'un souverain sur l'histoire des empereurs*, auxquelles il emprunte une citation de Salluste qu'il applique à sa correspondante impériale : « Salluste, l'historien le plus profond après Tacite, dit : 'J'ai beaucoup lu ; j'ai beaucoup écouté ; j'ai longtemps médité sur ce que les nations avaient achevé de grand, soit pendant la paix, soit pendant la guerre. Je me suis interrogé sur les moyens qui avaient mis à fin tant d'étonnantes entreprises, et il m'a été démontré que toute la besogne avait été le produit de quelques hommes. Ce ne sont pas les grands corps, ce sont les grands hommes qui font de grandes choses.' »<sup>7</sup> L'origine de cette citation, qui n'est pas un pastiche de Salluste comme l'avait pensé Naigeon<sup>8</sup>, se trouve dans le livre de Clapmarius<sup>9</sup>.

La suite de la lettre est plus intéressante : « Mais à propos de parole d'honneur, Votre Majesté a un peu ébranlé la confiance que j'avais dans la sienne. Elle n'avait pas dédaigné de souscrire un traité qu'un certain philosophe avait eu la hardiesse de lui proposer. Eh bien ! ce traité a été violé dans tous ses points, précisément comme un traité de souverain à souverain. Ah, si les Turcs savaient cela ! Il était dit par ce traité que Sa Majesté Impériale restituerait ce philosophe dans ses foyers tel qu'il était lorsqu'il s'en éloigna. Tout le contraire s'est fait. Il est allé, il a séjourné, il est revenu, sans bourse délier. On a même réparé jusqu'aux petits dommages qu'il a soufferts sur les grands chemins ; ce conducteur très aimable et très instruit qu'on lui a donné s'est moqué de ses réclamations ; et voilà, Madame, comme dans ce pacte, ainsi que dans tous les autres, il n'y a rien eu de sacré et que le plus fort a, selon l'usage, donné la loi au

---

<sup>6</sup> *Principes de politique des souverains*, dans *O. pol.*, p. 203 (§ CCXIV).

<sup>7</sup> *Corr.*, t. XIV, p. 80. Voir *O. pol.*, p. 205 (§ CCXXI).

<sup>8</sup> Voir *Œuvres de Denis Diderot*, Paris, Desray et Détreville, 1798, t. IX, p. 400-401, n. 2.

<sup>9</sup> Voir *De Arcanis*, p. 568 (VI, 21) : « Ideo Sallustius vere : *Mihi*, inquit, *multa legenti, multa audienti, quæ populus Romanus domi militiæque præclara facinora fecit ; et agitant, quæ res maxime tanta negotia sustinuissent, constitit tandem, paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse.* » Diderot n'a fait que traduire la réécriture, par Clapmarius, du début du discours de Caton dans la *Conjuration de Catilina* (53, 2-4).

plus faible »<sup>10</sup>. Il est difficile de ne pas voir, derrière la badinerie, une réflexion douce-amère sur la parole des souverains prêts à trahir leurs amis et alliés. Diderot est alors imprégné de sa lecture de Clapmarius entreprise à La Haye, et certainement son séjour à Saint-Pétersbourg n'a fait que le conforter dans son opinion. Il semble bien décidé de tourner la page russe une fois pour toutes et de manière définitive : « J'ai relu l'instruction que vous avez adressée aux commissaires assemblés pour la confection des lois, et j'ai eu l'insolence de la relire la plume à la main »<sup>11</sup>. Insolentes en effet, ces *Observations sur le Nakaz* dans lesquelles Diderot démasquera l'impératrice qui n'est guère meilleure que Frédéric<sup>12</sup>.

J'en viens maintenant aux prétendues *Notes écrites de la main d'un souverain à la marge de Tacite* rédigées pendant son séjour à La Haye et dont le titre primitif était *Notes marginales d'un souverain sur l'histoire des empereurs*. L'intention de Diderot, on l'a souvent dit après Naigeon<sup>13</sup>, était apparemment de faire la satire de Frédéric II commentant des passages de Tacite. En comparant le texte de Diderot avec le livre de Clapmarius dans lequel il a puisé, on peut formuler les remarques et hypothèses suivantes :

1. La première version du texte, probablement rédigée en Hollande, est facilement reconnaissable sur le manuscrit conservé dans le fonds dit « de Léninegrad » (sigle L)<sup>14</sup> – ce qui ne signifie nullement qu'il s'agisse de la copie la plus ancienne. Le texte prétendument tiré ou inspiré de Tacite y est assorti de guillemets, puis le souverain fictif ajoute son commentaire. Ce sont en quelque

---

<sup>10</sup> *Corr.*, t. XIV, p. 81.

<sup>11</sup> *Corr.*, t. XIV, p. 84-85.

<sup>12</sup> Georges Dulac nous informe que les *Observations sur le Nakaz* furent écrites avant le séjour de Diderot en Russie. Mais il est possible que c'est seulement à son retour que le philosophe déçu rompit définitivement avec l'impératrice en composant les *Principes de politique des souverains* qu'il n'hésita pas à donner à la *Correspondance littéraire*, les jugeant sans doute moins compromettantes que son commentaire assassin du *Nakaz*.

<sup>13</sup> Voir *Œuvres de Denis Diderot*, éd. citée, p. 343-344 [ci-après N].

<sup>14</sup> ERM. FR. 42/17, f. 111-140. Je remercie vivement Georges Dulac d'en avoir mis une copie à ma disposition.

sorte des *Notes écrites de la main d'un souverain à la marge de Clapmarius*, et non de Tacite<sup>15</sup>. Citons au hasard les maximes IX à XI :

[Diderot :] « Faire tomber le choix du peuple sur Camille ou l'ennemi du tribun... » Maxime tantôt utile, tantôt nuisible : utile, si le tribun est un factieux, nuisible si le tribun est un homme de bien<sup>16</sup>.

[Clapmarius :] Et apposite Livius libro 5. *Comitiis*, inquit, *Tribunorum militum patres summa ope evicerunt, ut M. Furius Camillus crearetur : propter bella simulabant parari ducem, sed rogationi Tribuniciae adversarius quærebatur*<sup>17</sup>.

[Diderot :] « Ignorer souvent ce qu'on sait, ou paraître savoir ce qu'on ignore. » Cela est très fin, mais je n'aime pas la finesse<sup>18</sup>.

[Clapmarius :] [...] et illud Comici Syri ad Dromonem : *Tu quod scis, nescis, si sapias Dromo*<sup>19</sup>.

[Diderot :] « Apprendre la langue de Burrhus avec Néron, *mærens ac laudans* ; il se désolait, mais il louait... » Il fallait se désoler, mais il ne fallait pas louer. C'est ce qu'aurait fait Burrhus, s'il eût plus aimé la vérité que la vie<sup>20</sup>.

[Clapmarius :] Tacitus ait de Burrho : *Burrhus mærens ac laudans*<sup>21</sup>.

Lorsqu'on lit le texte sans prévention, on s'aperçoit facilement que Diderot, dans ses jugements critiques placés « en marge », donne la parole à un « bon » souverain, pas à Frédéric II, comme le pensait Vernière<sup>22</sup>. Celui-ci – ou tout autre despote – prend la parole au milieu du texte, dans une quarantaine de maximes ou plutôt « principes de politique » machiavéliques énoncés avec un

---

<sup>15</sup> Ajoutons qu'un certain nombre de fragments ne semblent pas provenir du texte de Clapmarius.

<sup>16</sup> *O. pol.*, p. 161 (§ IX).

<sup>17</sup> *De Arcanis*, p. 22 (I, 5). « Et Tite-Live dit de façon appropriée au livre 5 : *Aux élections des tribuns militaires, la haute influence des patriciens emporta la nomination de M. Furius Camille : leur prétexte était le besoin d'un général pour la guerre ; mais, au fond, ils ne voulaient qu'un adversaire des largesses tribunitiennes.* » (Trad. Nisard).

<sup>18</sup> *O. pol.*, p. 161 (§ X).

<sup>19</sup> *De Arcanis*, p. 22 (I, 5). « [...] et cette réplique de Syrus à Dromon : *Si tu es sage, Dromon, tu ne sais pas ce que tu sais.* » Voir Térence, *Heautontimoroumenos*, IV, 3.

<sup>20</sup> *O. pol.*, p. 161 (§ XI).

<sup>21</sup> *De Arcanis*, p. 24 (I, 6). « Tacite [dit] au sujet de Burrhus : *Burrhus qui gémissait tout en applaudissant.* » Voir *Annales*, XIV, 15, 5.

<sup>22</sup> *O. pol.*, p. 153.

cynisme évident à la première personne (les §§ LXXXIV-CXXII<sup>23</sup>). Les deux parties du texte forment ainsi un nouveau « Parallèle de César et de Frédéric », un face-à-face entre un souverain qui commente avec une juste indignation les faits et gestes des empereurs romains, et un (ou une) despote qui énonce froidement des principes dignes de Tibère. Enfin, un certain nombre de maximes font entendre une troisième voix, celle du philosophe qui surplombe les deux autres et qui ne doit rien au livre de Clapmarius. En voici quelques exemples : « C'est aux souverains et aux factieux que je m'adresse »<sup>24</sup> ; « Méfiez-vous d'un souverain qui sait par cœur Aristote, Tacite, Machiavel et Montesquieu »<sup>25</sup> ; « Helvétius n'a vu que la moitié de la contradiction. Dans les sociétés les plus corrompues, on élève la jeunesse pour être honnête ; sous les gouvernements les plus tyranniques, on l'élève pour être libre »<sup>26</sup>. Inutile de chercher un ordre caché dans la suite des maximes, sinon celui du livre de Clapmarius. Diderot s'est contenté d'y ajouter ses commentaires et d'intercaler quelques maximes de son cru.

2. Rentré à Paris, Diderot s'est dépêché de confier une partie – deux tiers environ – des *Notes marginales* du « bon » souverain à la *Correspondance littéraire* dirigée désormais par Meister, qui la publie en août-septembre 1775 ; un an plus tard, cette version est de nouveau diffusée par la *Correspondance secrète* de Métra. « Ce sont des notes, explique le journaliste, que M. Diderot a écrites dernièrement à la marge d'une traduction de Tacite »<sup>27</sup>. Avait-il déjà rédigé l'autre partie, les machiavéliques maximes absolutistes imputées au roi de Prusse ? On ne sait. Toujours est-il qu'il a fini par réunir les deux parties distinctes – les « notes marginales » et les « principes de politique » – en un seul

---

<sup>23</sup> Voir *O. pol.*, p. 178-183. Dans le manuscrit, chaque maxime est placée entre guillemets.

<sup>24</sup> *O. pol.*, p. 160 (§ V).

<sup>25</sup> *O. pol.*, p. 173 (§ LXIII).

<sup>26</sup> *O. pol.*, p. 176 (§ LXXVII).

<sup>27</sup> *Correspondance secrète, politique et littéraire*, Londres, Adamson, 1787, t. II, p. 324-340 (il s'agit d'une réédition de la *Correspondance secrète*). Nous savons grâce à la lettre de Diderot à Catherine II qu'il a d'emblée attribué ces prétendues notes marginales à un souverain.

texte. La fiction des notes marginales écrites par un bon souverain a disparu dans l'opération : il s'agit maintenant d'un ensemble de principes de politique attribuables à des souverains (despotiques) et commentés ou réfutés par un philosophe. Cette version-là fut éditée par Naigeon<sup>28</sup>. Tous les guillemets y ont disparus ; en revanche, elle contient plusieurs citations latines tirées du livre de Clapmarius dont il ignorait évidemment l'existence<sup>29</sup>. Naigeon ne les a pas ajoutées par cuistrerie, comme le pensait Vernière, mais parce qu'elles devaient figurer sur le manuscrit qu'il avait devant les yeux ; poussant ses scrupules philologiques jusqu'au but, il a même corrigé une inadvertance de Diderot<sup>30</sup>. En dehors des variantes d'usage, la version de Naigeon comporte plusieurs courts commentaires que Vernière n'a peut-être pas tort de lui attribuer<sup>31</sup> ainsi que deux passages qui ne figurent dans aucun autre manuscrit<sup>32</sup> ; y manquent en revanche les cinq dernières maximes ainsi que les dix dernières lignes qui terminent la maxime CCIX.

3. Les manuscrits de Leningrad et du fonds Vandeuil représentent, avec les cinq nouvelles maximes ajoutées à la fin, le dernier état du texte. C'est le manuscrit L qui présente le système de citation le plus fidèle, du moins à l'intention originale de Diderot : la maxime entre guillemets, agrémentée ou non de citations latines, est censée être tirée de Tacite, puis le « bon » souverain y ajoute son commentaire. En revanche, le système de citation du manuscrit V1

---

<sup>28</sup> Naigeon disposait apparemment d'un manuscrit corrigé par Diderot, car le vœux exprimé dans la maxime CXXXIV – « Puisse Agrippine n'aller jamais à Tibur sans son fils, puisse son fils n'en revenir jamais sans elle » (*O. pol.*, p. 185) – concernait d'abord Catherine II (voir N, p. 375).

<sup>29</sup> Diderot, se plaint-il, « ne traduit pas plus exactement qu'il ne cite » (N, p. 383, n. 2).

<sup>30</sup> Voir *O. pol.*, p. 183, var. *a*. Inutile d'ajouter que l'« inadvertance » en question a son origine dans Clapmarius.

<sup>31</sup> Voir *O. pol.*, p. 170, var. *b*, 176, var. *b*, et p. 186, var. *b*.

<sup>32</sup> Le premier : « On peut dire de nous : ...*Nil faciet sceleris pia dextera... / Sed mala tollet anum vitiato melle cicuta.* » (*O. pol.*, p. 200). Le passage latin tiré d'Horace, que Diderot connaissait par cœur, ne figure pas non plus dans Clapmarius. Le deuxième : « Moyen sûr de faire périr un innocent comme coupable, au lieu que les assassinats faisaient périr les coupables comme innocents. *Tanquam innocentes perierant.* » (*O. pol.*, p. 200). Le passage latin figure dans le livre de Clapmarius.



montre que le copiste n'a pas compris le dispositif de Diderot<sup>33</sup>. Voici un exemple :

[Clapmarius :] Quo imprudentius mihi Claudius fecisse videtur, qui pauperes senatores ordine movit, quo nihil acerbius viro egregio, Reipublicæ vero nihil periculosius accidere potest. Idque fatetur Aristoteles 5. Politic. *Difficile est, inquit, pauperes qui divites fuerunt, aut nati sunt e divitibus, res novas non moliri.* Et Cicero in epist. quadam: *Itaque me nunc scito tantum habere æris alieni, ut cupiam conjurare, si quisquam recipiat.* Et Tacitus de Othone : *Inopia vix privato toleranda,* et de Sylla : *Sylla inops, unde præcipua audacia*<sup>34</sup>.

[Ms L :] Regardez comme vos ennemis-nés tous les ambitieux. Entre les hommes turbulents, les uns sont las ou dégoûtés de l'état actuel des choses ; les autres, mécontents du rôle qu'ils font. Les plus dangereux sont des grands, pauvres et obérés, qui ont tout à gagner et rien à perdre à une révolution. « *Sylla inops, unde præcipua audacia* : Sylla n'avait rien ; et ce fut surtout son indigence qui le rendit audacieux. » L'injustice apparente ou réelle des moyens qu'on emploie contre eux est effacée par la raison de la sécurité. Ce principe passe pour constant dans toutes les sortes d'États, cependant il n'en est pas moins atroce de perdre un particulier par la seule crainte que l'on a qu'il ne trouble l'ordre public. Il n'y a point de scélératesse à laquelle cette politique ne conduisît<sup>35</sup>.

[Ms V1 :] « Regardez comme vos ennemis-nés tous les ambitieux. Entre les hommes turbulents, les uns sont las ou dégoûtés de l'état actuel des choses ; les autres, mécontents du rôle qu'ils font. Les plus dangereux sont des grands, pauvres et obérés, qui ont tout à gagner et rien à perdre à une révolution. *Sylla inops, unde præcipua audacia* : Sylla n'avait rien ; et ce fut surtout son indigence qui le rendit

---

<sup>33</sup> Selon Vernière, V2 a été fait d'après V1.

<sup>34</sup> « Claude me semble avoir agi d'autant plus imprudemment en excluant les pauvres sénateurs [du Sénat], car il ne peut rien arriver de pire à un homme excellent et même rien de plus dangereux à un État. C'est ce que dit Aristote, *Politique*, 5 : *Il est peu probable que des pauvres qui ont été riches ou sont nés de riches ne préparent pas de révolutions.* Et Cicéron dans une certaine lettre : *Apprenez donc que je suis à présent si chargé de dettes, que j'entrerais volontiers dans quelque conjuration, si l'on consentait à m'y recevoir.* Et Tacite au sujet d'Othon : *une indigence à peine supportable pour un particulier,* et au sujet de Sylla : *Sylla est pauvre, d'où son extrême audace.* » Les citations proviennent de la traduction latine de la *Politique* d'Aristote (1266b12), des *Lettres familières* de Cicéron (V, 6, 2), des *Histoires* (I, 21, 1) et des *Annales* (XIV, 57, 3) de Tacite.

<sup>35</sup> On aura noté que le début de la maxime, qui se présente comme un commentaire, est également tiré de Clapmarius.

audacieux. L'injustice apparente ou réelle des moyens qu'on emploie contre eux est effacée par la raison de la sécurité. » Ce principe passe pour constant dans toutes les sortes d'États, cependant il n'en est pas moins atroce de perdre un particulier par la seule crainte que l'on a qu'il ne trouble l'ordre public. Il n'y a point de scélératesse à laquelle cette politique ne conduisît<sup>36</sup>.

Dans V1, le copiste met tout le début entre guillemets, comme s'il s'agissait d'un principe de politique d'un souverain, puis présente le reste – qui commence par « ce principe passe pour constant » comme un commentaire d'une tierce personne – d'où le titre de V1 qui n'est sans doute pas de Diderot : *Réflexions sur les notes écrites de la main d'un souverain en marge de Tacite*.

4. Je termine par une hypothèse qui demande à être discutée : je me demande si le despote cynique et machiavélique auquel Diderot donne la parole au milieu du texte ne cache pas autant Catherine que Frédéric. La lettre du 13 septembre 1774 me semble particulièrement révélatrice : entre les lignes et derrière la boutade sur la rupture de contrat entre la tsarine et le philosophe, Diderot reproche à Catherine de se comporter comme le roi de Prusse, qu'elle admire par ailleurs au-delà de la rivalité qui l'oppose à lui. Conçus à l'origine comme des « notes marginales d'un souverain, les principes de politique *des* souverains dans la version finale ne font plus la distinction entre les « bons » souverains et les despotes à la manière du roi de Prusse. On peut se demander si cette indistinction au niveau politique ne se traduit pas, sur le plan formel, par l'absence des guillemets identifiant les citations prétendument tirées de Tacite dans la version publiée par Naigeon : il n'y a pas de bon ou de mauvais souverain, il n'y a que des despotes. Catherine et Frédéric ne sont que des despotes, ce que le *Nakaz* démontre suffisamment. Depuis 1770, il s'engage de plus en plus politiquement : après avoir longtemps servi Catherine, il s'en désolidarise publiquement en publiant dans la *Correspondance littéraire*, à laquelle il donnera peu de temps après (???) une première version de l'*Entretien*

---

<sup>36</sup> Voir *O. pol.*, p. 158.

*d'un philosophe avec la maréchale de \*\*\**, les notes « à la marge d'une traduction de Tacite ». Le silence sur la religion et le gouvernement que Diderot s'est imposé à sa sortie de prison en 1749 est définitivement rompu.

Gerhardt Stenger

Université de Nantes